

Le conseil communal est prié d'assister à la réunion du

Lundi 9 mars 2026, à partir de 14.00 heures

La réunion aura lieu dans la salle des fêtes au rez-de-chaussée de la mairie.

Ordre du jour

Séance publique

1. Informations diverses
2. Allocation de subsides
3. Finances communales
 - 3.1. Modification budgétaire – budget rectifié 2025 et budget 2026
 - 3.2. Approbation des comptes communaux 2024
 - 3.3. Recours à l'emprunt – fixation des conditions y relatives
4. Approbation d'un règlement communal concernant le tarif pour la participation aux cours organisés par les commissions consultatives communales
5. Fixation des indemnités pour les chargés concernant les cours organisés par les commissions consultatives communales
6. Approbation de la convention entre les communes de Garnich et de Dippach dans le cadre du fonctionnement de la crèche « Kannernascht »
7. Approbation d'une convention avec l'a.s.b.l. « SAF Zéisseng » concernant l'organisation de la course cycliste « Elsy Jacobs »
8. Approbation d'une convention avec l'a.s.b.l. « Sauvons Bambi Luxembourg »
9. Approbation d'actes notariés
10. Approbation d'un acte de cession gratuite passé entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Administration communale de Garnich
11. Approbation de la convention collective de travail pour les salariés des communes du sud du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027
12. Brasserie « Beim Krukert » - résiliation du contrat de bail avant terme
13. Décomptes concernant les projets suivants :
 - 13.1. Etude de faisabilité concernant le réaménagement de la mairie – article budgétaire 4/120/211000/25009
 - 13.2. Aménagement des mesures de sécurisation sur la N13 et les CR – article budgétaire 4/622/221323/20002
14. Avis sur les statuts d'associations
15. Commissions communales :

- 15.1. Démission d'un membre de la commission des jeunes et du sport ainsi que de la commission culturelle
- 15.2. Nomination d'un membre à la commission des jeunes et du sport
- 16. Divers

Garnich, le 2 mars 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

La présidente



La secrétaire communale

